



Le 25 août 2016

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Projet de stockage et de regazéification
de gaz naturel liquéfié sur le territoire de la ville de Bécancour
par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.
Demande d'information de la commission
(Dossier 3211-19-014)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les questions soulevées le 24 août 2016 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

[Question 10] – Le délai de 15 mois prévu à l'article 16.1 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement s'appliquait aux installations de regazéification avant sa modification survenue après le dépôt de l'avis de projet de Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. (GMSE). Ce délai s'applique-t-il au projet de GMSE?

Le délai de 15 mois prévu à l'article 16.1 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement ne s'appliquait pas au projet puisque seul le second alinéa du paragraphe j) était visé, soit la construction d'un gazoduc d'une longueur de plus de 2 km.

Toutefois, même si le projet n'est pas visé par ce délai de 15 mois, le MDDELCC a comme objectif de tout de même respecter ce délai d'évaluation. En date du 24 août 2016, il y avait 297 jours d'écoulés à notre évaluation.

○ *Si oui, quand les 15 mois seront-ils écoulés?*

S/O

...2

[Question 11] – À l'exception des lois et règlements sous la responsabilité du MDDELCC, est-ce que la conformité réglementaire des éléments d'un projet incluant les ententes, contrats, autorisations, etc. est évaluée par votre ministère?

Non. D'ailleurs, il est mentionné dans chaque certificat d'autorisation que le MDDELCC délivre que :

«En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.»

Précisons que le MDDELCC consulte l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin de vérifier si le projet est assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale conformément à l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

- ***Sinon, cette conformité est-elle évaluée à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou à un autre moment en parallèle de la procédure ou en aval de celle-ci?***

Non, il est de la responsabilité de l'initiateur de s'assurer du respect de toute autre loi ou règlement.

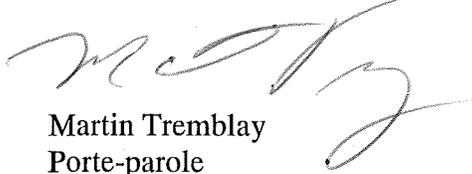
Cependant, avant de délivrer un certificat d'autorisation, le MDDELCC exige que le requérant obtienne une lettre signée par l'assistant greffier de la ville d'accueil attestant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

[Question 12] – Comment et sur quels critères est établie la liste des ministères et organismes auxquels fait appel le ministère dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement afin d'émettre son avis de recevabilité?

La liste des ministères et organismes à consulter est initialement établie au moment de la réception de l'avis de projet. Cette liste est élaborée à partir de la description sommaire du projet, du milieu dans lequel il sera implanté et des principaux impacts appréhendés.

Cette liste de consultation est révisée à l'étape de la recevabilité. De plus, il arrive que le projet présenté dans l'étude d'impact soit différent du projet initial ou encore que le document apporte de nouveaux éléments n'ayant pas été abordés dans l'avis de projet. À cet effet, un examen sommaire des thèmes abordés dans l'étude d'impact permet de mettre à jour la liste des ministères et organismes à consulter.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Tremblay', written in a cursive style.

Martin Tremblay
Porte-parole
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques